

Le mercredi 19 mai 2010

CANADA
Province de Québec
Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 19 mai 2010, à 19 h, au 331 de la rue du Couvent à Maniwaki.

Sont présents à cette assemblée mesdames Annette Dumouchel, Chantal Tremblay, Denise Miron Marion, Madeleine Aumond, Guylaine Marcil, Marise Veilleux et Diane Nault et messieurs Éric Éthier, Charles Langevin, Damien Lafrenière, Daniel Moreau, Jacques Masseau et Bernard Caron, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Chantal Lamarche, commissaire représentant les parents (primaire), et madame Marielle Roy, commissaire représentant les parents (secondaire).

Absences motivées : monsieur Jacques Pilon et madame Janique Lachapelle

Sont également présents à cette assemblée :

M. Harold Sylvain,	directeur général
M. Stéphane Rondeau,	directeur du service des ressources éducatives
M. Richard Leblanc,	directeur du service des technologies, de l'organisation et du transport scolaire
Mme Manon Riel,	directrice du service des ressources financières
M. Charles Pétrin,	coordonnateur du service des ressources matérielles
M. Michel Houde,	directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Charles Millar,	coordonnateur du service de l'information et des communications

Note : cette rencontre s'est déroulée à distance pour certains participants et certaines participantes, c'est-à-dire que les commissaires mesdames Marielle Roy, Guylaine Marcil et Denise Miron Marion et monsieur Jacques Masseau se trouvaient à la salle des Hauts-Bois de l'école Sieur-de-Coulonge (Fort-Coulonge).

La présidente madame Diane Nault ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

RÉSOLUTION 2010-CC-071 **Ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que l'ordre du jour soit adopté, avec les ajouts apportés (**caractères gras**).

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Ouverture de la séance
- 1- Ordre du jour

Le mercredi 19 mai 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-071) suite

- 2- a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2010-04-28
- b) Suivis
- 3- Parole au public
- 4- Correspondance
- 5- Questions des commissaires
- 6- *Loi sur le tabac*
- 7- Informations sur le laboratoire rural
- 8- Structures administratives
 - a) Structure administrative des établissements
 - b) Structure administratives des gestionnaires du centre administratif
- 9- Plans d'effectifs
 - a) Plans d'effectifs des établissements
 - b) Plans d'effectifs des gestionnaires du centre administratif
- 10- Non réengagement et sol contaminé (huis-clos)

F) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 5- Non réengagement
 - c) **Congédiement (huis-clos) (sujet déplacé à la suite de A-10)**

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 11- Rapport d'informations de la présidente
- 12- Rapport d'informations du directeur général
- 11- Dépôt de comptes-rendus
 - Compte rendu du comité consultatif de gestion du 13 avril 2010

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES jeunes, adultes, formation professionnelle

- 1- Convention de partenariat : information
- 2- Dépôt de comptes rendus :
 - Comité des politiques pédagogiques du 24 novembre 2009

C) SERVICE DES TECHNOLOGIES, ORGANISATION ET TRANSPORT SCOLAIRE

- 1- Prêt de portables

D) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 1- Registre des chèques
- 2- Adoption des objectifs et principes de la répartition des ressources financières
- 3- Adoption de la politique des frais de déplacement

E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 1- Résolution, salles des toilettes, secteur Haute-Gatineau
- 2- Résolution, réfection de finis de planchers, Sacré-Cœur (Gracefield)
- 3- Résolution, conciergerie ESSC
- 4- Résolution, conciergerie Ste-Anne
- 5- Résolution, conciergerie Christ-Roi
- 6- Résolution, conciergerie Académie Sacré-Cœur

Le mercredi 19 mai 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-071) suite

- 7- Résolution, conciergerie centre administratif / CNDD
- 8- Résolution, conciergerie St-Boniface
- 9- Résolution, conciergerie Pie-XII
- 10- Résolution, conciergerie St-Eugène
- 11- Résolution, conciergerie Ste-Croix
- 12- Résolution, conciergerie Laval
- 13- Plan d'action, accessibilité personnes handicapées
- 14- Budget AMT
- 15- Lettre pour la biomasse**

F) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 1- Adoption du règlement sur la procédure de l'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents
- 2- Résolution, signature du contrat, protecteur de l'élève et son substitut
 - a) Protecteur de l'élève
 - b) Substitut au protecteur de l'élève
- 3- Nomination du responsable de l'examen des plaintes et son substitut
 - a) Responsable des plaintes
 - b) Substitut au responsable des plaintes
- 4- Démission
- 5- Non réengagement
 - a) Pour surplus
 - b) Pour cause
- 6- Liste des congés sans traitement
- 7- Besoin enseignants 2010-2011
- 8- Nominations direction adjointe d'établissement
 - a) Cœur-de-la-Gatineau
 - b) Cœur-de-la-Gatineau
 - c) Cité étudiante de la Haute-Gatineau
 - d) Le Rucher (remplacement de Mme France Lagarde)
 - e) Le Rucher (temporaire plus de six mois)
 - f) Intérim et mentorat au Rucher**
- 9- Nomination de l'agent/agente d'administration à la formation générale des adultes
- 10- Règlement article 169
- 11- Nouvelles de la négociation

G) AUTRES

- 1- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Les commissaires madame Madeleine Aumond et monsieur Jacques Masseau se joignent à la rencontre à 19 h 05.)

Le mercredi 19 mai 2010

A-2A) RÉSOLUTION 2010-CC-072

Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 28 avril 2010

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Éric Éthier que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 28 avril 2010 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé, avec une modification sur la première page : l'absence de la commissaire madame Chantal Tremblay était motivée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-2B) Suivis

Quelques suivis sont faits :

- à la page 560, au point A-3 (demandes syndicales), une lettre a été envoyée au syndicat;
- à la page 560, au point A-5 (dépenses de la table de concertation), le suivi sera fait à la prochaine rencontre;
- à la page 561, au point A-8 (projet de bibliothèque), le suivi a été fait auprès des municipalités concernées;
- à la page 562, au point A-9 (mérite scolaire), le suivi sera fait dans le rapport de la présidente;
- à la page 563, au point B-1 (persévérance), le document numérisé reproduisant la première édition de la page-jeunesse de La Gatineau a été envoyé aux commissaires;
- à la page 564, au point E-2 (terrains vacants), la préparation de la liste se poursuit;
- à la page 565 au point E-3 (amiante), l'étude a été faite dans quatre écoles et le centre administratif et les échantillons ont été envoyés pour analyse;
- à la page 565, au point E-6 (décontamination), le dossier sera traité ce soir, en huis-clos;

A-3 Parole au public

M. Guy Croteau, vice-président du syndicat des enseignants, explique que la lettre du conseil des commissaires a bien été reçue mais que le syndicat aimerait avoir quelques précisions. Il soulève trois questions :

1. *Étiez-vous d'accord avec le fait d'imposer le 32 heures de travail à l'école et d'éliminer l'amplitude de 8 h par jour et les 35 heures de présence école par semaine?*
2. *Étiez-vous d'accord avec le fait de diminuer les absences liées aux différents congés (retraites, retours progressifs, congés sans traitement, etc.)?*
3. *Étiez-vous d'accord de diminuer le taux de rémunération pour la suppléance de plus de 60 minutes?*

Le mercredi 19 mai 2010

A-4 Correspondance

MM. Rondeau et Pétrin répondent aux questions de la commissaire madame Madeleine Aumond, concernant respectivement la pièce cc-6 (questionnaire) et a pièce cc-9 (autorisation de débiter les travaux). MM. Houde, Rondeau et Sylvain répondent aux questions de la commissaire madame Madeleine Aumond et du commissaire monsieur Damien Lafrenière, au sujet de la pièce cc-11 (chiens renifleurs).

A-5 Questions des commissaires

Le commissaire monsieur Bernard Caron demande s'il faut passer par le conseil d'établissement pour avoir des chiens renifleurs à Gracefield. M. Sylvain répond par l'affirmative et précise que, le 25 mai, aura lieu l'élaboration du plan d'action 2010-2011 du comité de prévention des stupéfiants.

La commissaire madame Marise Veilleux aimerait savoir s'il y a déjà des résultats au niveau de l'enquête sur le radon. Il n'y en a pas encore, selon M. Pétrin. Elle ajoute que des frais de location de salle ont été exigés pour le concours de dictée, tenu à l'auditorium de la CÉHG et qu'elle trouve cela regrettable. M. Sylvain fera des vérifications à cet égard.

La commissaire madame Chantal Lamarche aimerait savoir si le projet d'entente avec le Mont-Ste-Marie avance bien. M. Sylvain répond que les suivis sont en cours et que le programme sera en place dès septembre, au lieu de novembre.

A-6 RÉSOLUTION 2010-CC-073 **Loi sur le tabac**

CONSIDÉRANT la *Loi sur le tabac* en vigueur dans les établissements scolaires depuis le 1^{er} septembre 2006;

CONSIDÉRANT que cette loi confère, aux commissions scolaires, la responsabilité de **son application**;

CONSIDÉRANT que la CSHBO a déployé, depuis cette date, les efforts nécessaires de sensibilisation auprès de ses élèves et des usagers;

CONSIDÉRANT que la nomination d'inspecteurs provenant du milieu et à qui on attribue la nécessité d'imposer des amendes cause des problèmes d'application (pour ces inspecteurs issus du milieu, le mandat donné à même leur tâche, de faire appliquer la loi et, au besoin, d'imposer des amendes, crée des conflits et des situations à risque);

CONSIDÉRANT que la responsabilité, pour une commission scolaire, d'imposer des amendes à la population ne correspond pas à la mission qui lui a été attribuée;

Le mercredi 19 mai 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-073) suite

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas acceptable d'imposer aux écoles et aux commissions scolaires des amendes, alors qu'il faudrait plutôt en faire des partenaires ayant pour rôle la sensibilisation et l'éducation aux saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le tabac* est la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel doit veiller au respect tant des mesures de la loi s'appliquant sur les terrains d'école que des obligations incombant aux exploitants de ces lieux, relativement à l'application desdites mesures ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Damien Lafrenière de demander au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'intervenir auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux, afin que ce dernier élargisse son mandat et qu'il assigne des inspecteurs qui auront la responsabilité de faire appliquer cette loi auprès des fumeurs contrevenants et que, conséquemment, ce même ministère bénéficie des revenus provenant des contraventions pour assumer une partie de la masse salariale de ces personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-7 Informations sur le laboratoire rural

M. Sylvain explique que, les 4 et 5 mai dernier, il était à Tadoussac pour participer à une rencontre nationale sur les laboratoires ruraux. Il en est revenu très encouragé, d'autant plus que des projets ayant deux ans d'âge sont moins avancés que le nôtre, portant sur la création d'un programme de formation professionnelle en récréotourisme à la Forêt de l'Aigle. Le début des activités est prévu pour le 1^{er} septembre, quoique les premiers cours pourraient être donnés à Maniwaki si les installations ne sont pas prêtes à temps.

**A-8 a) RÉSOLUTION 2010-CC-074 **Structure administrative 2010-2011:
gestionnaires d'établissements****

CONSIDÉRANT les orientations du plan stratégique de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, M. Harold Sylvain;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Éric Éthier d'adopter la structure administrative des gestionnaires d'établissements pour l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 19 mai 2010

**b) RÉSOLUTION 2010-CC-075 Structure administrative 2010-2011:
gestionnaires du centre
administratif**

CONSIDÉRANT les orientations du plan stratégique de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, M. Harold Sylvain;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion d'adopter la structure administrative des gestionnaires du centre administratif pour l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**A-9 a) RÉSOLUTION 2010-CC-076 Plan d'effectifs 2010-2011 -
gestionnaires d'établissements**

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des associations concernées;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Marise Veilleux d'accepter le plan d'effectifs des gestionnaires d'établissements pour l'année scolaire 2010-2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**b) RÉSOLUTION 2010-CC-077 Plan d'effectifs 2010-2011 :
gestionnaires du centre
administratif**

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des associations concernées;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Tremblay d'accepter le plan d'effectifs des gestionnaires du centre administratif pour l'année scolaire 2010-2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-10 RÉSOLUTION 2010-CC-078 Huis-clos

IL EST PROPOSÉ par la présidente madame Diane Nault de discuter des point A-10 (Non réengagement et sol contaminé) et F-5-c (congédiement) en huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 19 mai 2010

RÉSOLUTION 2010-CC-079

Levée du huis-clos

IL EST PROPOSÉ par la présidente madame Diane Nault de lever le huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-11 Rapport d'informations de la présidente

La présidente madame Diane Nault souligne que le rapport écrit de mai sera remis en juin. Elle signale certaines activités, dont les bourses de l'ADÉOQ et les gagnants régionaux du concours d'entrepreneurship. À cet égard, des lettres de félicitations seront envoyées à ces gagnants régionaux.

Concernant le colloque de la Fédération, l'expérience a été très positive, selon la présidente. D'autres commissaires apportent des commentaires. «Il y a eu beaucoup d'ateliers, mais ceux-ci avaient la forme de cours magistraux», de dire la commissaire madame Madeleine Aumond. «Il n'y avait pas suffisamment d'échanges», de préciser le commissaire monsieur Damien Lafrenière. «J'aurais aimé plus de pistes de solution venant des ateliers», de dire la commissaire madame Annette Dumouchel. La présidente signale qu'elle détient une copie des règlements généraux modifiés, ainsi que du décret reportant les élections scolaires.

La soirée de l'Ordre du mérite scolaire a été une belle réussite et les récipiendaires étaient bien heureux de recevoir leurs prix. La présidente remercie les commissaires monsieur Jacques Masseau et madame Janique Lachapelle pour leur travail de préparation.

RÉSOLUTION 2010-CC-080

Objectif contrebande 10 % / 2010

CONSIDÉRANT que le crime organisé rend les cigarettes accessibles à nos enfants dans les écoles et ce, sans le moindre scrupule;

CONSIDÉRANT que les cigarettes de contrebande sont cinq fois moins chères que les cigarettes légales et que cela est foncièrement injuste pour les citoyens qui respectent les lois;

CONSIDÉRANT que la contrebande rapporte des centaines de millions de dollars au crime organisé et en fait perdre autant aux gouvernements;

CONSIDÉRANT que cela fait des années que la situation dure et qu'elle ne cesse de se dégrader;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel d'appuyer formellement la campagne 'Objectif 10 % / 2010', lancée cette année par l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA) pour inciter les députés fédéraux et provinciaux du Québec et de l'Ontario à s'engager formellement à réduire la contrebande de tabac à un niveau de 10 % dans leur circonscription en 2010, en guise de première étape menant à une éradication complète du commerce illicite.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le mercredi 19 mai 2010

La présidente mentionne que deux élèves de la commission scolaire ont remporté des prix lors du Gala de l'Étudiant Outaouais. Des lettres de félicitations leur seront envoyées.

Concernant l'évaluation du directeur général, une date de rencontre sera déterminée lors de la pause.

Deux quatuors seront formés pour le tournoi de golf Branchaud. Le premier sera composé des commissaires messieurs Bernard Caron et Damien Lafrenière et madame Diane Nault, ainsi que de M. Sylvain. Le second sera composé de Madeleine Lefebvre, de Caroline Marinier et de Louis Mercier, ainsi que de la commissaire madame Marise Veilleux. Le 5 juin, aura lieu un tournoi de golf au bénéfice des élèves préparant un voyage au Guatemala. Un quatuor représentera la commission scolaire et comprendra les commissaires monsieur Damien Lafrenière et madame Diane Nault. Le même jour, 5 juin, au Château Logue, se tiendra un défilé de mode au profit de la Société canadienne du cancer.

A-12 Rapport d'informations du directeur général

M. Sylvain mentionne quatre points.

D'abord, il souligne la lettre du 12 mai de la ministre Michelle Courchesne et note que la CSHBO, au Québec, se classe au 2^e rang des commissions scolaires pour ce qui est du rapport entre les coûts administratifs et les coûts par élève.

La Caisse populaire Desjardins Chapeau va verser un montant de 2 050 \$ pour «Agir ensemble et réussir».

Concernant la garderie à l'école de Ste-Thérèse, une rencontre a eu lieu avec le maire de l'endroit cette semaine et l'on se dirige vers une entente de partenariat. Il en sera question lors de la prochaine rencontre du conseil.

Nous avons reçu une lettre du ministère reconnaissant l'AEP en récréotourisme. Cette lettre apparaîtra à la correspondance de la prochaine rencontre.

A-13 Dépôt des comptes-rendus

- **Compte rendu du comité consultatif de gestion du 13 avril 2010**

Le compte-rendu est déposé. M. Sylvain répond aux questions de la commissaire madame Chantal Tremblay (Waswanipi), alors que M. Rondeau répond aux questions de la commissaire madame Marise Veilleux (Scholastic).

Le mercredi 19 mai 2010

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

B-1 Convention de partenariat - information

M. Rondeau explique que, le 10 mai dernier, le document de travail a été envoyé à la DRO et à un comité ministériel qui vont l'analyser et faire un retour. Le 30 juin, le document modifié sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre, pour approbation. Il fera l'objet d'une présentation formelle et d'une signature.

B-2 Dépôt de compte-rendu

- **Comité des politiques pédagogiques du 24 novembre 2009**

Dépôt.

C) SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

C-1 Prêt de portables

M. Leblanc souligne que la commission scolaire, pour réaliser le projet 'conseil sans papier', prêtera des portables aux commissaires qui en feront la demande. Par ailleurs, la présidente et M. Leblanc iront visiter une commission scolaire utilisant déjà cette formule. Lors du lac-à-l'épaule d'octobre, une formation sera mise sur pied à ce sujet.

(Pause, de 21 h 10 à 21 h 20)

(La commissaire madame Madeleine Aumond quitte la rencontre à 21 h 10.)

D) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

D-1 RÉSOLUTION 2010-CC-081 **Registre des chèques**

CONSIDÉRANT la vérification des registres de chèques qu'a effectué la commissaire madame Annette Dumouchel;

CONSIDÉRANT que les observations de la commissaire vérificatrice indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel que les registres de chèques de la C.S.H.B.O. du 21 avril et 7 mai 2010 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-2 RÉSOLUTION 2010-CC-082 **Objectifs et principes de la répartition des ressources financières pour l'année scolaire 2010-2011**

CONSIDÉRANT les modalités de gestion des ressources financières établies à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Le mercredi 19 mai 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-082) suite

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources financières d'accepter les objectifs et principes de la répartition des ressources financières pour l'année scolaire 2010-2011, tel que présenté;

CONSIDÉRANT les consultations réalisées auprès du comité des ressources financières, des conseils d'établissement, du comité de parents et du comité consultatif de gestion;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau d'adopter les objectifs et principes de la répartition des ressources financières pour l'année scolaire 2010-2011, tel que déposé par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-3 RÉSOLUTION 2010-CC-083 **Frais de déplacement**

CONSIDÉRANT que la politique actuelle de frais de déplacement a été adoptée en 2005;

CONSIDÉRANT la proposition du comité des ressources financières;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des différents comités et associations;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Tremblay d'adopter les modifications apportées à la politique de frais de déplacement, telle que déposée par le comité des ressources financières, de sorte que la politique révisée entre en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) **SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

E-1 RÉSOLUTION 2010-CC-084 **Rénovation salles de toilettes, secteur Haute-Gatineau, projets : MDB-023-Grand-Remous, MDB-015A-centre St-Eugène, MDB-001-St-Nom-de-Marie**

CONSIDÉRANT l'allocation reçue du MELS dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2009-2010 »;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture des offres de service a eu lieu le 18 mai 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux d'accepter la plus basse soumission conforme;

Le mercredi 19 mai 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-084) suite

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Éric Éthier d'accepter la plus basse soumission conforme de **Groupe Piché Construction inc.**, au montant de **300 284 \$** (taxes incluses) et résolu que la présidente, Madame Diane Nault et le directeur général Monsieur Harold Sylvain soient autorisés à signer ledit document pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**E-2 RÉSOLUTION 2010-CC-085 Réfection de finis de plancher, Sacré-Cœur de Gracefield, projet : MDB-065E**

CONSIDÉRANT l'allocation reçue du MELS dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2009-2010 »;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture des offres de service a eu lieu le 18 mai 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux d'accepter la plus basse soumission conforme;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Bernard Caron d'accepter la plus basse soumission conforme de **Construction Guy Patry**, au montant de **63 221,67 \$** (taxes incluses) et résolu que la présidente, Madame Diane Nault et le directeur général Monsieur Harold Sylvain soient autorisés à signer ledit document pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**E-3 RÉSOLUTION 2010-CC-086 Appel d'offres publique : travaux d'entretien ménager 2010-2013, Sieur-de-Coulonge**

CONSIDÉRANT que les prestataires de services suivants ont répondu à l'appel d'offres de services du 30 avril 2010 concernant les travaux d'entretien de l'école citée en titre :

Ouverture des soumissions le 18 mai 2010 à 14 heures

Nom du fournisseur	Montant (taxes incluses)
Jacqueline Dubeau	123 868,15\$
Service d'entretien ménager St-Jean (Randy St-Jean)	124 000,00\$
Entretien ménager Graveline et Patry inc. (Stéphane Graveline)	127 000,00\$

CONSIDÉRANT le cahier des charges;

Le mercredi 19 mai 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-086) suite

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation d'octroyer le contrat au prestataire de services ayant obtenu le meilleur résultat de pointage ;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an mais renouvelable pour 2 autres années (2011 à 2013) ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jacques Masseau et résolu d'octroyer le contrat à Entretien ménager Graveline et Patry inc au montant de 127 000,00 \$ par année (taxes incluses), le tout conformément au cahier des charges et résolu que la présidente, Madame Diane Nault et le directeur général, Monsieur Harold Sylvain, soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-4 RÉSOLUTION 2010-CC-087 Appel d'offres publique : travaux d'entretien ménager 2010-2013, école Ste-Anne

CONSIDÉRANT que les prestataires de services suivants ont répondu à l'appel d'offres de services du 30 avril 2010 concernant les travaux d'entretien de l'école citée en titre :

Ouverture des soumissions le 18 mai 2010 à 14 heures

Nom du fournisseur	Montant (taxes incluses)
Mario Vermette	20 000,00\$
Service d'entretien ménager St-Jean (Randy St-Jean)	20 000,00\$
Entretien ménager Graveline et Patry inc. (Stéphane Graveline)	38 000,00\$

CONSIDÉRANT le cahier des charges;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation d'octroyer le contrat au prestataire de services ayant obtenu le meilleur résultat de pointage ;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an mais renouvelable pour 2 autres années (2011 à 2013) ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel et résolu d'octroyer le contrat à Randy St-Jean au montant de 20 000,00 \$ par année (taxes incluses), le tout conformément au cahier des charges et résolu que la présidente, Madame Diane Nault et le directeur général, Monsieur Harold Sylvain, soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 19 mai 2010

E-5 RÉSOLUTION 2010-CC-088 **Appel d'offres publique : travaux d'entretien ménager 2010-2013, école Christ-Roi**

CONSIDÉRANT que les prestataires de services suivants ont répondu à l'appel d'offres de services du 30 avril 2010 concernant les travaux d'entretien de l'école citée en titre :

Ouverture des soumissions le 18 mai 2010 à 14 heures

Nom du fournisseur	Montant (taxes incluses)
Aménagement Blais (Nicolas Blais)	32 800,00\$
Entreprises Crêtes 2006 (Tony Crêtes)	40 000,00\$
Robert Richard	40 635,00\$
Serco (Serge Côté)	40 922,66\$

CONSIDÉRANT le cahier des charges;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation d'octroyer le contrat au prestataire de services ayant obtenu le meilleur résultat de pointage ;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an mais renouvelable pour 2 autres années (2011 à 2013) ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Tremblay et résolu d'octroyer le contrat à Nicolas Blais au montant de 32 800,00 \$ par année (taxes incluses), le tout conformément au cahier des charges et résolu que la présidente, Madame Diane Nault et le directeur général, Monsieur Harold Sylvain, soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-6 RÉSOLUTION 2010-CC-089 **Appel d'offres publique : travaux d'entretien ménager 2010-2013, école Académie Sacré-Coeur**

CONSIDÉRANT que les prestataires de services suivants ont répondu à l'appel d'offres de services du 30 avril 2010 concernant les travaux d'entretien de l'école citée en titre :

Ouverture des soumissions le 18 mai 2010 à 14 heures

Nom du fournisseur	Montant (taxes incluses)
Aménagement Blais (Nicolas Blais)	60 000,00\$
Serco (Serge Côté)	61 516,00\$
Entreprises Crêtes 2006 (Tony Crêtes)	70 500,00\$

CONSIDÉRANT le cahier des charges;

Le mercredi 19 mai 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-089) suite

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation d'octroyer le contrat au prestataire de services ayant obtenu le meilleur résultat de pointage ;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an mais renouvelable pour 2 autres années (2011 à 2013) ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Marise Veilleux et résolu d'octroyer le contrat à Serge Côté au montant de 61 516,00 \$ par année (taxes incluses), le tout conformément au cahier des charges et résolu que la présidente, Madame Diane Nault et le directeur général, Monsieur Harold Sylvain, soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-7 RÉSOLUTION 2010-CC-090 Appel d'offres publique : travaux d'entretien ménager 2010-2013, centre administratif et centre Notre-Dame-du-Désert

CONSIDÉRANT que les prestataires de services suivants ont répondu à l'appel d'offres de services du 30 avril 2010 concernant les travaux d'entretien de l'école citée en titre :

Ouverture des soumissions le 18 mai 2010 à 14 heures

Nom du fournisseur	Montant (taxes incluses)
Serco (Serge Côté)	54 970,13\$
Entreprises Crêtes 2006 (Tony Crêtes)	70 235,00\$

CONSIDÉRANT le cahier des charges;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation d'octroyer le contrat au prestataire de services ayant obtenu le meilleur résultat de pointage ;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an mais renouvelable pour 2 autres années (2011 à 2013) ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Damien Lafrenière et résolu d'octroyer le contrat à Serge Côté au montant de 54 970,13 \$ par année (taxes incluses), le tout conformément au cahier des charges et résolu que la présidente, Madame Diane Nault et le directeur général, Monsieur Harold Sylvain, soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 19 mai 2010

E-8 RÉSOLUTION 2010-CC-091 **Appel d'offres publique : travaux d'entretien ménager 2010-2013, école St-Boniface**

CONSIDÉRANT que les prestataires de services suivants ont répondu à l'appel d'offres de services du 30 avril 2010 concernant les travaux d'entretien de l'école citée en titre :

Ouverture des soumissions le 18 mai 2010 à 14 heures

Nom du fournisseur	Montant (taxes incluses)
Services d'entretien ménagers Johnny (John Rodgers)	20 317,50\$
Aménagement Blais (Nicolas Blais)	21 200,00\$
Entreprises Crêtes 2006 (Tony Crêtes)	22 687,00\$
Robert Richard	29 347,50\$

CONSIDÉRANT le cahier des charges;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation d'octroyer le contrat au prestataire de services ayant obtenu le meilleur résultat de pointage ;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an mais renouvelable pour 2 autres années (2011 à 2013) ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Tremblay et résolu d'octroyer le contrat à John Rodgers au montant de 20 317,50 \$ par année (taxes incluses), le tout conformément au cahier des charges et résolu que la présidente, Madame Diane Nault et le directeur général, Monsieur Harold Sylvain, soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-9 RÉSOLUTION 2010-CC-092 **Appel d'offres publique : travaux d'entretien ménager 2010-2013, école Pie-XII**

CONSIDÉRANT que les prestataires de services suivants ont répondu à l'appel d'offres de services du 30 avril 2010 concernant les travaux d'entretien de l'école citée en titre :

Ouverture des soumissions le 18 mai 2010 à 14 heures

Nom du fournisseur	Montant (taxes incluses)
Aménagement Blais (Nicolas Blais)	22 000,00\$
Ferme Archie Gorman (Archie Gorman)	25 955,60\$
Entreprises Crêtes 2006 (Tony Crêtes)	30 500,00\$
Robert Richard	31 603,00\$
Serco (Serge Côté)	32 733,75\$

CONSIDÉRANT le cahier des charges;

Le mercredi 19 mai 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-092) suite

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation d'octroyer le contrat au prestataire de services ayant obtenu le meilleur résultat de pointage ;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an mais renouvelable pour 2 autres années (2011 à 2013) ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Tremblay et résolu d'octroyer le contrat à Nicolas Blais au montant de 22 000,00 \$ par année (taxes incluses), le tout conformément au cahier des charges et résolu que la présidente, Madame Diane Nault et le directeur général, Monsieur Harold Sylvain, soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-10 RÉSOLUTION 2010-CC-093 Appel d'offres publique : travaux d'entretien ménager 2010-2013, centre St-Eugène

CONSIDÉRANT que les prestataires de services suivants ont répondu à l'appel d'offres de services du 30 avril 2010 concernant les travaux d'entretien de l'école citée en titre :

Ouverture des soumissions le 18 mai 2010 à 14 heures

Nom du fournisseur	Montant (taxes incluses)
Aménagement Blais (Nicolas Blais)	20 000,00\$
Ferme Archie Gorman (Archie Gorman)	24 268,12\$
Serco (Serge Côté)	24 832,50\$
Entreprises Crêtes 2006 (Tony Crêtes)	26 400,00\$

CONSIDÉRANT le cahier des charges;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation d'octroyer le contrat au prestataire de services ayant obtenu le meilleur résultat de pointage ;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an mais renouvelable pour 2 autres années (2011 à 2013) ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Éric Éthier et résolu d'octroyer le contrat à Serge Côté au montant de 24 832,50 \$ par année (taxes incluses), le tout conformément au cahier des charges et résolu que la présidente, Madame Diane Nault et le directeur général, Monsieur Harold Sylvain, soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 19 mai 2010

E-11 RÉSOLUTION 2010-CC-094 **Appel d'offres publique : travaux d'entretien ménager 2010-2013, école Ste-Croix**

CONSIDÉRANT que les prestataires de services suivants ont répondu à l'appel d'offres de services du 30 avril 2010 concernant les travaux d'entretien de l'école citée en titre :

Ouverture des soumissions le 18 mai 2010 à 14 heures

Nom du fournisseur	Montant (taxes incluses)
Lise Lafontaine	29 600,00\$
Entreprises Crêtes 2006 (Tony Crêtes)	35 000,00\$
Aménagement Blais (Nicolas Blais)	35 400,00\$
Robert Richard	40 635,00\$

CONSIDÉRANT le cahier des charges;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation d'octroyer le contrat au prestataire de services ayant obtenu le meilleur résultat de pointage ;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an mais renouvelable pour 2 autres années (2011 à 2013) ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Tremblay et résolu d'octroyer le contrat à Lise Lafontaine au montant de 29 600 \$ par année (taxes incluses), le tout conformément au cahier des charges et résolu que la présidente, Madame Diane Nault et le directeur général, Monsieur Harold Sylvain, soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-12 RÉSOLUTION 2010-CC-095 **Changement de prestataire de services-contrat d'entretien ménager (2009-2012), école Laval, Ste-Thérèse**

CONSIDÉRANT que la résolution 2009-CC-089 octroyant le contrat à Entreprises Crêtes 2006;

CONSIDÉRANT que M. Tony Crêtes n'a pas renouvelé pour le service d'entretien ménager effectif le 30 juin;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Harold Sylvain d'offrir le contrat à Boucherie et Ferme Archie Gorman, 2^e prestataire de services lors de l'ouverture des soumissions du 08 mai 2009;

CONSIDÉRANT que M. Archie Gorman a accepté le contrat en date du 1^{er} juillet 2010;

Le mercredi 19 mai 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-095) suite

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Charles Langevin de :

- scinder la résolution 2009-CC-89 et d'octroyer le contrat à Boucherie et Ferme Archie Gorman pour l'année scolaire 2010-2011, avec la possibilité de renouveler pour l'année 2011-2012, au montant de 23 138,24 \$;
- et d'autoriser la présidente, Mme Diane Nault, et le directeur général, M. Harold Sylvain, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la commission scolaire.

Ouverture des soumissions du 08 mai 2009

NOMS	MONTANT SOUMISSIONNÉ (TAXES INCLUSES)
Entreprises Crêtes 2006	21 028,61\$
Boucherie et Ferme Archie Gorman	23 138,24\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-13 RÉSOLUTION 2010-CC-096

**Plan d'action, mesure 30850 –
Amélioration de l'accessibilité des
immeubles aux personnes
handicapées**

CONSIDÉRANT l'allocation du MELS dans le cadre de la mesure 30850 « Amélioration de l'accès aux bâtiments pour les personnes handicapées » étalée sur 10 ans (2008-2009 à 2016-2017);

CONSIDÉRANT la demande du MELS d'élaborer un plan d'action pour cibler les interventions et établir un échéancier de réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT la consultation du comité EHDAA tenue le 27 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion d'accepter le plan d'action et d'en acheminer une copie à l'OPHQ (Office des personnes handicapées du Québec) ainsi qu'au MELS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-14 Budget AMT

M. Pétrin dépose la liste des travaux.

E-15 Lettre pour la biomasse

Le projet de lettre est déposé. Les commissaires se disent en accord avec son contenu. Un changement est fait à la formulation d'une phrase.

(La commissaire madame Denise Miron Marion quitte la rencontre à 21 h 45.)

Le mercredi 19 mai 2010

F) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**F-1 RÉSOLUTION 2010-CC-097 Règlement sur la procédure de l'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'Instruction publique*, le conseil des commissaires doit, par règlement, établir une procédure d'examen des plaintes formulées par des élèves ou leurs parents;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 392 à 398 de la *Loi sur l'Instruction publique* qui régissent l'adoption d'un règlement;

CONSIDÉRANT les consultations faites selon nos obligations de la *Loi sur l'Instruction publique* ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune demande de modification suite à l'avis public émis le 1^{er} avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Tremblay d'adopter le règlement sur la procédure de l'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents et de faire les avis publics nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-2 Résolutions, signature du contrat, protecteur de l'élève et son substitut**a) RÉSOLUTION 2010-CC-98 Signature du contrat du protecteur de l'élève**

CONSIDÉRANT l'article 220.2 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

CONSIDÉRANT la résolution 2010-CC-050;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Damien Lafrenière de mandater la présidente à signer le contrat liant la commission scolaire et maître Ménard, protecteur de l'élève, pour une durée de trois ans, effectif le 1^{er} juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b)_RÉSOLUTION 2010-CC-99 Signature du contrat du substitut au protecteur de l'élève

CONSIDÉRANT l'article 220.2 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

CONSIDÉRANT la résolution 2010-CC-051

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Marielle Roy de mandater la présidente à signer le contrat liant la commission scolaire et monsieur Labelle, substitut au protecteur de l'élève, pour une durée de trois ans, effectif le 1^{er} juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 19 mai 2010

F-3 Nomination du responsable de l'examen des plaintes et son substitut**a) RÉSOLUTION 2010-CC-102 Nomination du responsable de l'examen des plaintes**

CONSIDÉRANT l'article 220.2 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Éric Éthier de nommer le directeur général responsable de l'examen des plaintes, tel que stipulé à l'article 7.4 du règlement sur la procédure de l'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) RÉSOLUTION 2010-CC-101 Nomination du substitut au responsable des plaintes

CONSIDÉRANT l'article 220.2 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jacques Masseur de nommer, comme substitut aux responsables des plaintes, lorsque ce dernier est en conflit d'intérêt ou dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, le directeur général adjoint, tel que stipulé aux articles 3 et 7.4 du règlement sur la procédure de l'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-4 RÉSOLUTION 2010-CC-102 Démission

CONSIDÉRANT la lettre de démission déposée à la direction des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Damien Lafrenière de prendre acte de la démission de la personne suivante :

NOMS	FONCTION
Nathalie-Frances Roger	Direction adjointe au Cœur-de-la-Gatineau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-5 Non réengagements

- a) **RÉSOLUTION 2010-CC-103 Non réengagement enseignantes, année scolaire 2010-2011**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Marise Veilleux de procéder au non réengagement (pour cause de surplus de personnel) de l'enseignante mentionné ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2010, et de mandater la direction du service des ressources humaines de procéder aux avis nécessaire au non réengagement.

Champ d'enseignement	Nom	École	Situation 2010-2011
Champ 17 (histoire/géo)	Tourangeau, Kim	CEHG	Non rengagée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) **RÉSOLUTION 2010-CC-104 Non-réengagement pour cause, année scolaire 2010-2011.**

CONSIDÉRANT la présentation du dossier de madame Côté;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective quant à l'assurance salaire ;

CONSIDÉRANT les délibérations du conseil des commissaires ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel de non réengager madame Francine Côté pour incapacité et de mandater la direction du service des ressources humaines de procéder aux avis nécessaires au non-réengagement de l'enseignante pour l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Congédiement

Point déjà traité.

F-6 Liste des congés sans traitement

M. Houde dépose la liste et précise qu'il faut y ajouter Mme Caroline Marion (ESSC).

F-7 Besoin enseignant 2010-2011

Dépôt.

Le mercredi 19 mai 2010

F-8 Nominations, directions adjointes d'établissement

- a) **RÉSOLUTION 2010-CC-105** **Nomination d'une directrice / directeur adjoint-e, établissement Cœur-de-la-Gatineau**

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la politique locale de gestion des gestionnaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Éric Éthier de nommer M. Stéphane Bouchard à titre de directeur adjoint de l'établissement Cœur de-la-Gatineau et sera soumis à une période probatoire d'une (1) année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) **RÉSOLUTION 2010-CC-106** **Nomination d'une directrice / directeur adjoint-e, établissement Cœur-de-la-Gatineau**

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la politique locale de gestion des gestionnaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Bernard Caron de nommer Mme Nadine Carpentier à titre de directrice adjointe de l'établissement Cœur de-la-Gatineau et elle sera soumise à une période probatoire d'une (1) année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- RÉSOLUTION 2010-CC-107** **Prolongement de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par la présidente madame Diane Nault, à 21 h 59, que la présente session soit prolongée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c) **RÉSOLUTION 2010-CC-108** **Nomination d'une directrice / directeur adjoint-e, établissement Cité étudiante de la Haute-Gatineau**

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la politique locale de gestion des gestionnaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Le mercredi 19 mai 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-108) suite

IL EST PROPOSÉ par le commissaire madame Chantal Tremblay de nommer Mme Stéphanie Piché à titre de directrice adjointe de l'établissement Cité étudiante de la Haute-Gatineau et elle sera soumise à une période probatoire d'une (1) année et ce, à partir du 20 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- d) RÉSOLUTION 2010-CC-109 **Nomination d'une directrice / directeur adjoint-e, établissement Le Rucher – remplacement de Mme France Lagarde****

CONSIDÉRANT la situation à la direction de l'établissement Le Rucher;

CONSIDÉRANT les hypothèses présentées au conseil du 28 avril dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Damien Lafrenière de nommer Mme Madeleine Lefebvre à titre de directrice adjointe de l'établissement Le Rucher, en remplacement de Mme France Lagarde, sous réserve des résultats aux tests psychométriques et à l'entrevue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- e) RÉSOLUTION 2010-CC-110 **Nomination d'une directrice / directeur adjoint-e, établissement Cité étudiante de la Haute-Gatineau – temporaire plus de 6 mois****

CONSIDÉRANT la situation à la direction de l'établissement Le Rucher;

CONSIDÉRANT les hypothèses présentées au conseil du 28 avril dernier;

CONSIDÉRANT l'affectation temporaire de Mme Baker;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Éric Éthier de mandater la direction générale à nommer pour une période de plus de six mois, un remplacement au poste de direction adjointe à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- f) RÉSOLUTION 2010-CC-111 **Intérim et mentorat à l'établissement Le Rucher****

CONSIDÉRANT la situation à la direction de l'établissement Le Rucher;

CONSIDÉRANT les délibérations du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT les hypothèses présentées au conseil du 28 avril 2010 ;

Le mercredi 19 mai 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-111) suite

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Marise Veilleux de mandater la direction générale d'assurer pour l'établissement Le Rucher :

- un intérim à la direction;
- un accompagnement au personnel de gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-9 RÉSOLUTION 2010-CC-112 **Nomination d'un agente/agent d'administration à la formation générale adulte**

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la politique locale de gestion des gestionnaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Bernard Caron de nommer Mme Christine Langevin à titre d'agente d'administration à la formation générale adulte. Mme Langevin sera soumise à une période probatoire de douze (12) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-10 RÉSOLUTION 2010-CC-113 **Projet sur le règlement modifiant le règlement relatif à l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jacques Masseur d'approuver le projet sur le règlement modifiant le règlement relatif à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique*.

SÉANCES HIVERNALES

Les séances ordinaires du conseil des commissaires qui se tiennent au cours des mois de janvier et de février de chaque année scolaire se déroulent en vidéo-conférence entre les salles des Hauts-Bois de Maniwaki (331, rue du Couvent, Maniwaki) et de Fort-Coulonge (250, chemin de la Chute, Mansfield). Conformément à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique*, la personne qui préside la séance doit être physiquement présente au lieu fixé pour la séance, tout comme le directeur général ou la directrice générale. Pour chacun de ces mois, le lieu fixé pour la séance, c'est-à-dire la salle qui accueille la présidence et la direction générale et qui constitue le lieu officiel de la rencontre, est déterminée en conformité avec le *règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires*, adopté à tous les ans. Un commissaire ou une commissaire qui participe à la séance par l'intermédiaire d'équipements de transmission de la voix et de l'image est réputé(e) être présent(e) à cette séance.

AUTRES SÉANCES

Les séances ordinaires du conseil des commissaires qui se tiennent avant le mois de janvier ou après le mois de février de chaque année scolaire, ainsi que les séances extraordinaires qui se tiennent durant l'entièreté de chaque année scolaire, peuvent elles aussi se dérouler selon la formule décrite ci-haut, mais à la condition qu'au moins deux commissaires en fassent la demande auprès du secrétariat général et que ladite demande soit approuvée par la présidence. L'autorisation n'est valide que pour une seule séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 19 mai 2010

F-11 Nouvelles de la négociation

Il n'y a pas de nouvelles récentes sur les négociations en cours. M. Houde fera parvenir aux commissaires tout développement qu'il reçoit.

G- AUTRES :

G-1 Lettres de félicitations et cours de musique

La commissaire madame Marise Veilleux attire l'attention sur le travail des enseignants Chantal Beaudoin («Le plaisir des mots») et Sébastien McNeil (Choralies) et souhaite que des lettres de félicitations leur soient envoyées.

Le commissaire monsieur Damien Lafrenière note que les cours de musique à Gracefield sont assez limités, en termes d'instruments. Que peut-on faire? On note que c'est aussi la même chose au Rucher, suite à la retraite de l'enseignant Gontran Hubert.

G-2 RÉSOLUTION 2010-CC-114 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Diane Nault que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 30 juin 2010, à Maniwaki

Secrétaire général

Présidente